

## POLITIQUE FORESTIÈRE

Kruger privilégie une approche durable et intégrée en matière d'aménagement forestier, de façon à favoriser un développement économique qui s'inscrit dans le respect des valeurs environnementales, sociales et culturelles. Kruger réalise ses activités d'aménagement forestier en fonction des principes directeurs suivants :

- La recherche de l'excellence dans le domaine de l'aménagement forestier durable sur l'ensemble des territoires sous sa responsabilité;
- La planification et la réalisation de ses activités forestières dans le respect ou le dépassement des exigences légales et réglementaires;
- La conformité aux principes d'aménagement forestier régionaux, provinciaux et nationaux, ainsi qu'aux codes de pratiques en vigueur au sein de l'industrie;
- La protection des ressources clés de la forêt, notamment le bois, la faune, l'eau, le sol, le paysage et la biodiversité, ainsi que le respect, lors des activités d'aménagement, des multiples usages, valeurs et avantages liés au milieu forestier;
- L'amélioration de la productivité à long terme de la forêt, compte tenu des possibilités forestières, afin de garantir à ses usines un approvisionnement stable en matière ligneuse, à des coûts concurrentiels;
- L'utilisation de techniques sylvicoles et de méthodes de récolte fondées sur les connaissances écologiques et adaptées aux particularités de chaque site, ainsi que le renouvellement des peuplements récoltés par la régénération naturelle ou le reboisement;
- La sensibilisation et la participation du public, y compris les collectivités autochtones, à ses processus de planification de l'aménagement forestier;
- La sensibilisation des employés, des entrepreneurs, des fournisseurs et des clients à l'aménagement forestier durable et à la protection de l'environnement, de même que la formation des employés ayant des responsabilités en matière d'aménagement forestier;
- Le perfectionnement des connaissances sur l'aménagement forestier durable, par un soutien à la recherche scientifique et, le cas échéant, par l'application des résultats aux activités d'aménagement forestier;
- L'amélioration de la productivité à long terme de la forêt, compte tenu des possibilités forestières, afin de garantir à ses usines un approvisionnement stable en matière ligneuse, à des coûts concurrentiels;
- Le suivi régulier de ses systèmes d'aménagement forestier, par des vérifications internes et externes, et l'intégration des résultats afin d'assurer l'amélioration continue de l'ensemble de ses pratiques d'aménagement forestier durable.

Kruger fournira, de concert avec ses partenaires du milieu, les ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à l'application et au respect de cette politique forestière dans chacune de ses filiales.